Emploi: activités d'analyse, recherche, coopération et action. Action ESSEN 1996-2001

1995/0149(CNS) - 23/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Nikolaos PAPAKYRIAZIS (PSE, GR) par 286 voix contre 7 et 26 abstentions, le Parlement européen a approuvé la proposition de décision relative aux activités de la Commission en matière d'analyse, de recherche, de coopération et d'action dans le domaine de l'emploi, avec les modifications suivantes : -le PE souhaite que les actions entreprises soient dotées d'une base légale conformément aux critères à négocier entre les trois institutions (plus particulièrement conformément à l'accord interinstitutionnel de 1993 et non conformément à l'article 235, comme actuellement prévu) ; -le Parlement insiste pour que les actions de la Commission portent sur le transfert d'informations et d'expériences dans le domaine des mesures pour l'emploi prises dans les Etats membres en tenant compte des suggetsions du Livre blanc "Croissance, compétitivité, emploi" et des stratégies pour l'emploi développées par l'Union ; -il demande également que l'accent soit mis sur les projets visant l'identification, le transfert et la diffusion des mesures directement ou indirectement destinées aux groupes les plus touchés (jeunes demandeurs d'emploi, chômeurs de longue durée, femmes et chômeurs âgés) ; -la Commission pourra soutenir financièrement les actions après consultation de l'autorité budgétaire. Elle devra, en outre, assurer la coordination de ce programme avec d'autres initiatives existantes dans le même domaine en faisant en sorte que le présent programme ait un effet d'entraînement sur toutes les politiques de l'Union ; -dans le cadre de l'ouverture de ce programme aux pays tiers, le coût supplémentaire entraîné par cette participation sera pris en charge par les Etats concernés, avec éventuellement, un complément financier de la Communauté.